



AUTORISATION PARENTALE

SAISON 2022-2023

<https://volantsdulac-staignan.sportsregions.fr>

Mail : lesvolantsdulac@gmail.com

1. **Je soussigné** (nom/prénom) : _____

Autorise mon fils, ma fille : _____

à pratiquer le badminton avec l'association :

LES VOLANTS DU LAC - ST AIGNAN DE GRANDLIEU deH.....àH.....

2. **Autorisation**

J'autorise l'éducateur sportif de la section badminton à pratiquer les premiers soins ou à faire soigner mon ou mes enfants

N° de téléphone où l'on peut vous joindre, en général, à l'heure de l'entraînement

TELEPHONE N° : _____ / _____

ATTENTION :

Allergie médicamenteuse : aspirine- antibiotique (pénicilline ou autres)

Problème de santé particulier : Asthmatique...

Autres : _____

3. **En cas d'urgence (secours sur place ou hospitalisation)**

J'autorise le médecin responsable à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention qui s'avèrerait indispensable ou à donner les soins nécessaires en cas d'urgence.

4. **Frais engagés**

Je m'engage à rembourser à l'Association LES VOLANTS DU LAC - ST AIGNAN, les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques dont l'avance aurait été faite à mon ou mes enfants.

5. **Numéro de sécurité Sociale du tuteur :** _____

6. **Assurance responsabilité à fournir (société et N° de police) et/ou souscription à la garantie accidents corporels de GROUPAMA**

Remplir impérativement le document fourni lors de l'adhésion

Si souscription à la garantie GROUPAMA, rajouter **7 €** au montant de l'adhésion au nom de l'association les Volants du lac

7. **Responsabilité civile**

Les parents doivent toujours s'assurer de la présence de l'éducateur sportif qui doit prendre en charge les enfants sur les créneaux horaires retenus. De même, les parents se doivent d'être présents quelques minutes avant la fin du cours afin de récupérer leur enfant.

L'Association LES VOLANTS DU LAC ne se considère légalement responsable que pendant les créneaux de l'activité réellement délivrée par ses soins.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »